

REGIE VIENNE NUMERIQUE

**DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2024/11**

Séance du 29/04/2024

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 29/04/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'adopter le projet de décision modificative N°1 pour l'exercice 2024, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, et d'inscrire les crédits correspondants tels que détaillés dans le rapport joint en annexe.**
- **d'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 000 000.00 € HT présentée dans l'annexe 3 au même rapport.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé